



Tunis, mardi 24 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Objet : ADL/Appui au Développement Local (Award 00086067) – transfert des actifs à la clôture du projet

Faisant référence à la lettre de demande de transfert d'actifs, datée du 27 novembre 2019 qui sollicitait la validation de votre prédécesseur, Monsieur Zied Ladhari, pour transférer la liste des équipements, attachée en pièce jointe, du programme d'appui au développement local (ADL), vers le nouveau programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (ADDL). En outre, cette lettre faisait suite à la réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du programme ADL qui s'est tenue le 14 octobre 2019. Les représentants et représentantes du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, du Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, et de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes ont participé à ladite réunion.

Pour votre information, la majorité des membres du COPIL ont approuvé le transfert de la liste des équipements du programme ADL, vers le nouveau programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (ADDL) lors du COPIL.

Le programme ADL s'est clôturé le 31 décembre 2019, et a été signé entre le PNUD, le MDICI, et le Ministère de l'Intérieur, dont le partenariat a été ultérieurement transféré au MALEV. Il visait à promouvoir la bonne la bonne gouvernance et le développement économique et social en Tunisie. Le programme ADDL, quant à lui, a été signé avec le MALEV. Il a pour objectif de permettre la concrétisation du processus de décentralisation en Tunisie à travers la promotion de la gouvernance et du développement au niveau local comme moyen permettant de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des citoyennes.

À cet égard, le programme ADDL offrira un appui technique et logistique à un niveau national pour favoriser la mise en œuvre d'une feuille de route sur la décentralisation. Il interviendra aussi à un niveau régional et municipal dans le but de renforcer les capacités de neuf municipalités, dont six étaient visées par le programme ADL.

Monsieur Mohamed Selim Azzabi

Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale
Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble « B4 », Tour « A »
Tunis 1082

Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Rue du lac Windermere
Les berges du lac 1053, Tunis, Tunisie



En promouvant la bonne gouvernance et le développement local, partiellement au sein de la même zone géographique, le programme ADDL constitue donc une continuité du programme ADL, justifiant ainsi le transfert d'actifs entre les deux programmes.

Nous joignons à cette lettre le Procès-Verbal de la réunion du Comité de Pilotage (COPIL), la liste de transfert des équipements ainsi que la lettre de transfert d'actifs datée du 27 novembre 2019. Étant donné l'urgence de transférer les actifs à la suite de la clôture opérationnelle du projet, je vous saurai gré de bien vouloir valider cette décision pour le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Alissar Chaker
Représentante Résidente Adjointe

Pièces jointes :

- PV COPIL du 14 octobre 2019
- Liste exhaustive des actifs
- Lettre de demande de transfert d'actifs, datée du 27 novembre 2019 et transmise le 3 décembre 2019